

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 01 AVRIL 2019**

Délibération : **N° 2019-04- 44**
 OBJET : **BUDGET COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2019**
 Nomenclature : **7.1.2**

En exercice : 29 membres
Présents : 21
Pouvoirs : 6
Absents : 2
Votants : 27

Délibération comportant :

Annexe : 2019 04 44 -
 ANNEXES BP2019
 Commune.pdf

Le un avril deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elïsa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX, Hélène JALIN donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Les membres absents : Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

En application de l'article L2311-1 du Code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune.

Le budget de la commune est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

Ce budget est voté au niveau du chapitre.

Il prend également en compte le résultat de l'exercice 2018 tel que voté précédemment et les reports de crédits non utilisés mais engagés pendant l'exercice précédent.

Le projet de budget primitif 2019 du budget commune s'établit comme suit :

Section de fonctionnement.....	10 334 862.00€
Section d'investissement.....	8 248 559.58€

Dont restes à réaliser :

En dépenses.....	1 519 076.58€
------------------	---------------

Accusé de réception en préfecture
 044-214402091-20190403-2019-04-44-DE
 Date de télétransmission : 03/04/2019
 Date de réception préfecture : 03/04/2019

Vu la présentation en commission ressources du 19 mars 2019,

Le conseil municipal est invité :

- A ADOPTER le budget primitif 2019 du budget commune tel que présenté

Délibération adoptée par 21 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL,
Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 01 avril 2019

Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20190403-2019-04-44-DE
Date de télétransmission : 03/04/2019
Date de réception préfecture : 03/04/2019